



Présentation de Mme Uschi Stämpfli, nouvelle secrétaire de l'association

Uschi Stämpfli a été l'administratrice de la paroisse de Nidau pendant plus de 17 ans, principalement dans le domaine des finances et du personnel. Elle est responsable du secrétariat et des finances de l'Association des paroisses depuis la fin de 2020. Elle est également chargée de soutenir le Comité et d'assurer la coordination de l'équipe de réviseurs.



Premiers résultats du sondage concernant l'obligation du logement de service

Nous avons le plaisir de vous communiquer les premiers résultats de notre sondage réalisé en avril/mai 2021.

Nous avons reçu les questionnaires remplis de 123 paroisses réformées et de 2 paroisses catholiques-chrétiennes.

Parmi les réponses aux trois premières questions, les pourcentages de « oui » se sont présentés comme suit :

- | | |
|---|--------|
| Question 1 : Obligation du logement de service comme aujourd'hui : | 51,2 % |
| Question 2 : Disposition potestative («peut») pour l'obligation du logement | 56,1 % |
| Question 3 : Suppression de l'obligation du logement, seule la place de travail subsiste dans la paroisse | 30,1 % |

Si l'on additionne les pourcentages de oui, on obtient nettement plus que 100 %. Cela s'explique du fait que certaines paroisses qui sont pour le maintien de l'obligation et d'autres qui sont pour sa suppression ont également choisi l'option potestative, ce qui était possible.

Ce fait ressort encore plus clairement si l'on considère les réponses à la question 4:
36,6 % sont favorables au maintien de l'obligation
45,5 % sont favorables à la formulation « peut »
17,9 % sont pour le maintien uniquement de la place de travail dans la paroisse

Autres résultats :

12,2 % des paroisses indiquent qu'elles rencontrent de sérieux problèmes financiers en raison de l'obligation du logement de service. (Question 5).

62,6 % souhaitent que la présence du/de la pasteur-e sur place soit réglementée s'il n'y a pas d'obligation de résidence. (Question 6).

67,5 % exigent l'intervention de l'association et de l'Église auprès du canton afin d'obtenir la libération de l'obligation de paiement ultérieur lorsqu'une cure n'est pas utilisée comme telle, mais pour d'autres usages de la paroisse.

Le Comité est très réjoui par la forte participation, une fois de plus, à son sondage et remercie toutes les paroisses d'y avoir pris part. Une évaluation plus détaillée des réponses est en cours. À partir des nombreux commentaires, nous souhaitons en effet compiler un catalogue des arguments ainsi que des tenants et aboutissants pour les différentes questions. Le Comité estime enfin que ce sondage débouchera sur de nouvelles tâches pour lui, découlant en particulier des questions 5 et 6.



Thèmes financiers actuels / MCH2

Quels sont les **thèmes financiers** qui placent les communes municipales et les paroisses devant des défis, aujourd'hui et à l'avenir (état : mai 2021) ?

1. Conséquences de la baisse des rentrées fiscales (personnes physiques et morales) ou comment gérer la nouvelle situation

- La planification des liquidités va gagner en importance, à savoir le fait de garantir les moyens liquides.
- La planification financière (à moyen terme, sérieuse et réaliste) gagne en importance.
- Les communes vont être confrontées à moyen terme à des sujets tels que l'endettement externe, les découverts du bilan ou les mesures d'économie/d'assainissement (p. ex. la Ville de Berne).

2. Conséquences financières de la crise du COVID-19 sur les dépenses et les recettes

- Il faut escompter qu'il sera difficile ou plus difficile de réunir une majorité (politique) favorable à une augmentation de l'imposition fiscale.
- On voit se profiler des mesures d'économie/d'assainissement drastiques, notamment en ce qui concerne la réduction des charges de personnel (p. ex. Ville de Berne).

- Le conseil communal (de paroisse) doit informer à temps les citoyennes et citoyens lorsqu'un découvert du bilan se produit ou lorsque des mesures d'économie/d'assainissement vont être prises.



Offres de formation continue : Nos paroisses et ce cher argent / bwd

Quelle est l'importance du plan financier ? Comment lire un bilan ? Que faut-il prendre en compte lors du financement de postes pastoraux propres à la paroisse / commune ? Quelle influence puis-je avoir, en ma qualité de membre d'une autorité / de collaborateur/trice sur le budget financier de notre paroisse ? Quand faut-il un crédit additionnel, et qui l'autorise ? Qui est responsable de l'argent des collectes ?

Les affaires financières d'une paroisse soulèvent beaucoup de questions. Ce cours d'une journée doit apporter des réponses. **Cours d'une journée, lundi 8 novembre 2021**; inscription jusqu'au 10 octobre 2021, sur le site Internet du Bildungszentrum für Wirtschaft und Dienstleistung/bwd.



Protection des données dans les paroisses / bwd

Les dispositions relatives à la protection des données s'appliquent inconditionnellement, donc aussi aux paroisses. Quels sont les principes qui régissent le traitement des données ? Que signifie le secret professionnel, concrètement dans le travail de tous les jours ? Quelles sont les obligations particulières à cet égard dans le domaine ecclésiastique ? Qui porte la responsabilité ? Ce cours, destiné spécifiquement aux paroisses, confère de l'assurance dans ce domaine délicat ! **Cours d'une demi-journée, 14 septembre 2021, 8 h 30 à 12 h**. Inscription sur le site Internet du Bildungszentrum für Wirtschaft und Dienstleistung/bwd.



Plus de 60 paroisses ont déjà suivi cette formation ! Formation pour les collaboratrices et collaborateurs des secrétariats de paroisse / bwd

Formation en cours d'emploi d'une durée de 5 jours, destinée au personnel des secrétariats de paroisse. Elle est axée sur les « connaissances administratives » de nature juridique et technique, qui sont indépendantes du droit ecclésiastique spécifique des différentes Églises nationales. Un des éléments

centraux réside dans les discussions et les échanges d'expérience entre les participant-e-s. La matière enseignée repose sur le droit en vigueur dans le canton de Berne. La formation dure 5 jours au total, à raison d'une journée toutes les deux semaines. 3 mai – 28 juin 2022. Inscription sur le site Internet du Bildungszentrum für Wirtschaft und Dienstleistung/bwd.



Forum des secrétariats / Églises réformées év. (refbejuso)

Plateforme d'information et d'échange pour les secrétaires, les administrateurs/administratrices de paroisse. « Communiquer avec succès sur Internet et dans les médias sociaux ». Avec la responsable pour les nouveaux médias, Corine von Wartburg, les participant-e-s se pencheront sur la question « Comment atteindre nos membres sur Internet et dans les médias sociaux ? ». **Cours d'une journée, 1^{er} septembre 2021, 9 h – 16 h.** Inscription sur le site des Églises réformées Berne-Jura-Soleure.



Motion «Positive Zweckbindung der Kirchenteuern juristischer Personen» (Affectation positive des impôts paroissiaux des personnes morales) du député au Grand Conseil Jan Gnägi et de 5 cosignataires

En réaction à la motion Rappa, qui voulait que les impôts paroissiaux deviennent facultatifs pour les personnes morales, Jan Gnägi a déposé une motion afin d'introduire une affectation positive de ces impôts. La réglementation actuelle exige que les impôts paroissiaux des personnes morales ne soient pas utilisés à des fins culturelles. L'affectation positive signifierait que ces fonds devraient être attribués à des activités sociales et culturelles. Cette intervention a entraîné le retrait de la motion Rappa. Le Grand Conseil va vraisemblablement se prononcer sur cette proposition lors de la prochaine session. Si le Parlement devait approuver cette motion, la loi sur les Églises devrait être adaptée en conséquence.

Dans ce contexte, nous renvoyons en outre au nouveau site Internet du délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses (DFAR): <http://www.be.ch/dfar>.

Le nouveau site Web a non seulement fait peau neuve, il donne également un meilleur aperçu des tâches du DFAR, lesquelles ont pris une orientation résolument nouvelle, suite à la suppression des rapports de services.

L'Association des paroisses